



**Nations Unies**

# **Rapport du Haut- Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

**Assemblée générale**  
**Documents officiels**  
**Soixante-dix-septième session**  
**Supplément n° 12**

Merci de recycler





**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-dix-septième session  
Supplément n° 12

A/77/12

# **Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**



**Nations Unies • New York, 2022**

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[29 août 2022]

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1
II. Pacte mondial sur les réfugiés .....	2
III. Protection .....	3
A. Réfugiés .....	3
B. Déplacements internes .....	4
C. Mouvements mixtes .....	4
D. Éducation .....	5
E. Moyens de subsistance et inclusion économique .....	6
F. Assistance en espèces .....	7
G. Besoins particuliers .....	8
H. Action climatique .....	9
IV. Apatridie .....	11
V. Solutions durables .....	12
A. Rapatriements et retours volontaires .....	12
B. Intégration et autres solutions locales .....	12
C. Réinstallation et voies complémentaires .....	13
VI. Partenariats .....	15
A. Partenaires de développement et institutions financières .....	14
B. Collaboration interinstitutions et partenariats à l'échelle des Nations Unies .....	16
C. Organisations non gouvernementales .....	17
D. Secteur privé .....	17
E. Parlements, autorités locales et réseaux de villes .....	17
F. Société civile .....	18
VII. Réforme, responsabilité et contrôle .....	19
A. Transformation .....	19
B. Responsabilité et contrôle .....	19
VIII. Contributions au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés .....	21
IX. Conclusions .....	22



## Chapitre I Introduction

1. Le présent rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022. À la fin de l'année 2021, une succession de crises humanitaires a laissé quelque 94,7 millions<sup>1</sup> de personnes sous la responsabilité du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), tandis que le monde était toujours aux prises avec les effets socioéconomiques dévastateurs de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

2. Le nombre de personnes contraintes de fuir en raison de conflits, de persécutions et de violences a atteint plus de 89,3 millions, dont 27,1 millions de réfugiés<sup>2</sup> et 53,2 millions de personnes déplacées dans leur propre pays. On estime que plus de 4,3 millions de personnes étaient apatrides ou de nationalité indéterminée au 30 juin 2022. Cependant, ces personnes n'étant pas toutes recensées, elles sont en réalité probablement beaucoup plus nombreuses.

3. Au premier semestre 2022, le conflit armé international en Ukraine a poussé des millions de personnes à fuir leur foyer, provoquant la plus grande crise de réfugiés en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Fin mai, on estimait à plus de 100 millions le nombre de personnes déplacées dans le monde, principalement du fait des déplacements à l'intérieur de l'Ukraine et en provenance de ce pays.

4. L'attention de la communauté internationale s'est concentrée sur l'Ukraine, ce qui, comme l'a souligné le HCR, avait des conséquences pour les autres situations de déplacement. L'organisation a demandé des ressources supplémentaires afin de maintenir les niveaux d'assistance actuels. Selon les statistiques de la fin 2021, la plupart des personnes déplacées provenaient de la République arabe syrienne (6,8 millions), du Venezuela (République bolivarienne du) (4,6 millions), de l'Afghanistan (2,7 millions), du Soudan du Sud (2,4 millions), du Myanmar (1,2 million) et de la République démocratique du Congo (900 000). Les situations humanitaires délicates en Éthiopie, au Mozambique, au Nigéria, au Soudan, au Soudan du Sud et au Yémen ainsi que dans la région centrale du Sahel sont restées préoccupantes. En juin 2022, le HCR avait déclaré 37 états d'urgence dans 25 pays, pour répondre à de nouvelles situations d'urgence. En 2021, il a expédié pour 47,6 millions de dollars des États-Unis d'articles de secours d'urgence de base, qui provenaient de ses sept stocks d'urgence mondiaux. Compte tenu du nombre croissant de situations d'urgence, on a augmenté la capacité de gestion du stock mondial pour venir en aide à 1 million de personnes.

5. Avec l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et la réouverture des frontières, le rapatriement volontaire des réfugiés a augmenté de 71 % en 2021 par rapport à 2020. Quelque 429 300 réfugiés et 3,2 millions de personnes déplacées sont retournés dans leur pays et leur région d'origine en 2021. Bien que la pandémie ait continué d'entraver l'offre de solutions dans des pays tiers, quelque 57 500 réfugiés ont été réinstallés, selon des statistiques gouvernementales – soit une augmentation de deux tiers par rapport à l'année précédente, mais bien en deçà des besoins mondiaux.

6. À la suite de vastes consultations menées à l'échelle de l'organisation, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a renouvelé ses orientations stratégiques pour la période 2022-2026, dans lesquelles il s'engage à renforcer ses capacités de préparation et d'intervention, en passant d'une approche à court terme à une approche à long terme, favorisant la résilience, l'inclusion et l'accès aux droits.

---

<sup>1</sup> Des chiffres actualisés sont disponibles dans l'outil de recherche de données statistiques du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), disponible à l'adresse : <https://www.unhcr.org/refugee-statistics/download/?url=3HMho5>.

<sup>2</sup> Ce nombre ne comprend pas les 5,7 millions de réfugiés relevant du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

## Chapitre II

### Pacte mondial sur les réfugiés

7. Dans sa résolution 73/151, l'Assemblée générale a adopté le pacte mondial sur les réfugiés<sup>3</sup>, qui reste essentiel pour parvenir à un partage plus efficace de la charge et des responsabilités, notamment par la mise en œuvre des engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés et par des initiatives connexes. En mai 2022, des rapports avaient été reçus concernant plus de la moitié des engagements souscrits. Parmi ceux-ci, 74 % étaient en passe d'être honorés et près de 20 % avaient été honorés<sup>4</sup>. On a continué de s'employer à faire correspondre les engagements politiques des pays d'accueil avec les engagements d'aide financière, matérielle et technique, et des appariements ont pu se faire dans plusieurs cas<sup>5</sup>. De nouveaux partenariats ont vu le jour, notamment une collaboration avec la Fondation Vodafone visant à garantir l'accès de 500 000 élèves réfugiés et de communautés d'accueil à une éducation numérique de qualité d'ici à 2025.

8. Dans le rapport relatif aux indicateurs du pacte mondial sur les réfugiés, lancé en 2021, il est fait le point sur les progrès accomplis dans la réalisation des quatre objectifs du pacte mondial sur les réfugiés, à savoir alléger la pression sur les pays d'accueil, renforcer l'autonomie des réfugiés, élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers et favoriser les conditions d'un retour dans les pays d'origine dans des conditions de sécurité et de dignité<sup>6</sup>. Il ressort du rapport que des progrès tangibles ont été accomplis : l'aide publique au développement accordée aux pays d'accueil en développement a augmenté, davantage de partenariats ont été conclus à l'appui d'interventions globales et des mesures stratégiques ont été prises pour réduire la pauvreté et favoriser le retour volontaire, l'intégration locale, la réinstallation et l'accès à des moyens de subsistance. Toutefois, il ressort également du rapport qu'il reste beaucoup à faire et qu'il faut accélérer la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés, y compris la diversification et l'élargissement des mesures de soutien et la définition d'approches novatrices pour le financement des situations de réfugiés.

9. Les États et d'autres parties prenantes ont confirmé leur engagement sans réserve en faveur du pacte mondial sur les réfugiés à la réunion des hauts responsables, qui s'est tenue en décembre 2021. Soixante nouveaux engagements et initiatives ont été annoncés, et 20 recommandations pour suite à donner ont été adoptées, afin de guider l'action jusqu'à la tenue du deuxième Forum mondial sur les réfugiés, en 2023.

<sup>3</sup> A/73/12 (Part II).

<sup>4</sup> HCR, Tableau de bord des engagements et des contributions, disponible à l'adresse : <https://globalcompactrefugees.org/channel/pledges-contributions>.

<sup>5</sup> HCR, Groupe d'appui à la capacité d'asile, outil de suivi des entités ayant pris des engagements et des appariements, disponible à l'adresse : <https://acsg-portal.org/acsg-matches/>.

<sup>6</sup> HCR, « Global compact on refugees indicator report 2021 » (en anglais seulement), 16 novembre 2021, disponible à l'adresse : <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/89698>.



## Chapitre III Protection

### A. Réfugiés

10. Le nombre de réfugiés relevant du mandat du HCR s'élevait à 21,3 millions à la fin de 2021. La Türkiye a accueilli le plus grand nombre de réfugiés, soit 3,8 millions de personnes, principalement des Syriens. La deuxième plus grande population réfugiée, de 1,8 million de personnes, se trouvait en Colombie et était composée principalement de Vénézuéliens. Au total, 1,5 million de réfugiés, principalement originaires du Soudan du Sud (63 %) et de la République démocratique du Congo (23 %), vivaient en Ouganda à la fin de 2021. Les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont accueilli 83 % de la population mondiale de réfugiés, tandis que les pays les moins avancés ont offert l'asile à 27 % (7 millions) des demandeurs d'asile dans le monde.

11. En 2021, le nombre de demandes d'asile individuelles nouvellement enregistrées dans le monde a augmenté de 25 % par rapport à l'année précédente, passant de 1,1 million à 1,4 million. Ce nombre est resté inférieur aux chiffres antérieurs à la pandémie de COVID-19, principalement en raison de la persistance des restrictions de voyage et des obstacles rencontrés par les demandeurs d'asile en matière d'accès au territoire. Quelque 81 700 nouvelles demandes ont été déposées dans le cadre des procédures de détermination du statut de réfugié relevant du mandat du HCR, 700 dans le cadre de procédures conjointes HCR/États et 1,3 million dans le cadre de procédures nationales.

12. Alors que la pandémie de COVID-19 entrait dans sa deuxième année, les États et le HCR n'ont cessé de recourir à des pratiques novatrices pour que les systèmes d'asile continuent à fonctionner de manière équitable et efficace. Tout au long de la pandémie, le HCR a collaboré avec les États afin qu'ils respectent leurs obligations juridiques internationales à l'égard des demandeurs d'asile et a fourni des orientations et des conseils techniques sur la manière de préserver les droits des réfugiés tout en protégeant la santé publique. En mai 2022, il a demandé aux 20 pays qui refusaient encore d'accorder l'asile sur la base de mesures de santé publique liées à la COVID-19 de lever ces mesures.

13. L'organisation a préconisé des bonnes pratiques dans les plus de 50 pays où elle a procédé à la détermination du statut de réfugié dans le cadre de son mandat, principalement en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Elle a mis en ligne un cours de formation sur la détermination du statut de réfugié et a fourni un soutien opérationnel pour le traitement des demandes d'asile et la gestion des arriérés. Avec le soutien du HCR, l'Afrique du Sud a lancé un projet ambitieux pluriannuel visant à réduire les cas en attente en appel et à améliorer les procédures en première instance.

14. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris en matière d'asile dans le cadre du pacte mondial sur les réfugiés. Le HCR a recensé des possibilités d'appariement et les a partagées avec les entités concernées<sup>7</sup>. Deux nouveaux engagements liés au renforcement des systèmes d'asile ont été pris, par l'Eswatini et les Pays-Bas, et trois nouveaux appariements ont été faits dans le cadre du mécanisme correspondant, la Nouvelle-Zélande avec les Philippines, l'Agence de l'Union européenne pour l'asile avec le Niger, et le Danemark avec le Kenya. Ces nouveaux engagements et appariements visaient à renforcer les systèmes d'asile et à promouvoir l'échange de connaissances techniques et de bonnes pratiques.

15. Il est fait recours à des arrangements simplifiés pour accorder, en complément du régime d'asile, un accès immédiat à la protection et aux services. Nombre d'États ont montré que même dans des situations difficiles, il était possible de recourir à de tels arrangements sur une base collective. Le HCR a salué la décision de l'Union européenne d'appliquer une directive de protection temporaire à la situation des personnes déplacées en provenance de l'Ukraine. Le Soudan a utilisé une méthode efficace de reconnaissance *prima facie* du statut

<sup>7</sup> HCR, « Matching pledges », plateforme numérique du pacte mondial sur les réfugiés, disponible à l'adresse : <https://globalcompactrefugees.org/article/matching-pledges>.

de réfugié pour traiter les demandes d'asile des personnes nouvellement arrivées, fuyant le conflit dans le nord de l'Éthiopie. Le Brésil, l'Éthiopie et le Mexique ont continué d'appliquer des modalités différenciées, notamment la procédure simplifiée pour certaines nationalités, afin d'assurer l'équité et l'efficacité des procédures, malgré l'augmentation du nombre de demandes d'asile.

## **B. Déplacements internes**

16. À la fin de 2021, le HCR avait réagi à des situations de déplacement interne dans 33 pays. Si les conflits et la violence restent la principale cause des déplacements internes, nombre de personnes ont également été déplacées en raison de catastrophes et d'événements liés au climat. De nouveaux déplacements internes de grande ampleur se sont produits dans plusieurs pays au cours de la période considérée, notamment en Afghanistan, en Éthiopie, au Mozambique, au Myanmar, en République démocratique du Congo, au Soudan, au Soudan du Sud et en Ukraine.

17. En tant que membre principal du Groupe directeur chargé d'apporter des solutions à la question des déplacements internes, le HCR a été chargé de renforcer l'approche des Nations Unies consistant à agir de manière unie, aux niveaux mondial et national. Le HCR, en coopération avec le Rapporteur spécial sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays, a mis en place le groupe d'experts sur la protection des personnes déplacées dans leur propre pays afin de renforcer la volonté politique et le leadership national pour gagner en efficacité dans le cadre des opérations de protection.

18. Dans le cadre du Comité permanent interorganisations, le HCR a dirigé le groupe mondial de la protection et pris la tête de 29 des 32 groupes nationaux chargés de la protection, en fournissant une aide juridique, un soutien psychosocial et des services de protection de l'enfance et en menant une action contre la violence fondée sur le genre. Le groupe mondial des abris et le groupe de la coordination et de la gestion des camps ont été dirigés conjointement par le HCR, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

19. Le HCR a dirigé 16 des 31 groupes sectoriels d'abris et 19 mécanismes apparentés. Avec 470 partenaires, l'organisation a fourni des abris et des articles de secours de base à plus de 10,6 millions de personnes déplacées dans leur pays, soit 54 % de l'ensemble des personnes ayant reçu une aide. Des contributions préaffectées ont permis au groupe mondial des abris de mobiliser les forces en faveur d'interventions humanitaires intelligentes sur le plan climatique en matière d'hébergement et d'installation, et notamment de procéder à des changements dans les spécifications des matériaux, d'instaurer des mesures respectueuses de l'environnement et de s'orienter vers des interventions localisées en fonction du marché. Avec les nouveaux groupes activés en Afghanistan, au Burkina Faso, en Éthiopie et en Ukraine, le HCR a dirigé ou dirigé conjointement 20 des 25 groupes sectoriels et mécanismes apparentés de coordination et de gestion des camps.

20. Afin d'améliorer le cadre juridique et stratégique relatif à la protection des personnes déplacées dans leur propre pays, le HCR a fourni une assistance technique à des acteurs gouvernementaux et intergouvernementaux, dont l'Union africaine, aux fins la mise en œuvre de la Convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, et a organisé des activités de renforcement des capacités à leur intention.

## **C. Mouvements mixtes**

21. En ce qui concerne les mouvements mixtes de migrants et de réfugiés, le HCR assure la promotion du respect des droits des deux catégories de populations. Il a renforcé ses partenariats clés, y compris la coordination interinstitutions avec l'OIM et les mécanismes de l'ONU relatifs aux droits de l'homme, afin de mener une action multisectorielle, en prenant part à des groupes de travail et à des équipes spéciales aux niveaux national et régional. Il a participé aux principales plateformes intergouvernementales relatives aux migrations aux niveaux régional et mondial, en particulier aux consultations

intergouvernementales sur l'asile, les réfugiés et les migrations, et à des processus consultatifs régionaux. Le Haut-Commissariat a accueilli favorablement la Déclaration sur la migration et la protection, adoptée au Sommet des Amériques, qui s'est tenu à Los Angeles, en Californie (États-Unis d'Amérique), en juin 2022. Vingt pays se sont engagés à renforcer l'action menée aux niveaux national et régional en vue de créer les conditions d'une migration sûre, ordonnée, humaine et régulière et de renforcer les cadres de protection et de coopération internationales. Dans le cadre du Réseau des Nations Unies sur les migrations, le HCR a appuyé la mise au point d'outils de renforcement de capacités et l'élaboration de directives de politique générale sur les changements climatiques et les migrations, les voies de migration régulière, l'accès aux services et les alternatives à la détention.

22. Le HCR, qui assure la présidence du Groupe de coordination interinstitutions sur la traite des personnes, a contribué à des activités de recherche, à l'élaboration de politiques et à la fourniture de conseils techniques. Des consultations régionales et des canaux de partage d'informations avec les acteurs de première ligne ont permis de renforcer la lutte contre la traite des êtres humains. L'organisation a travaillé avec la Rapporteuse spéciale sur la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants, et le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences. Elle a contribué au rapport sur le lien entre déplacements et formes contemporaines d'esclavage, dans lequel le titulaire de mandat a rendu compte de la vulnérabilité des demandeurs d'asile, des réfugiés, des apatrides et des personnes déplacées dans leur pays et des risques liés aux pratiques analogues à l'esclavage, telles que le travail forcé et la servitude domestique, auxquels ils font face<sup>8</sup>.

23. Le HCR a travaillé avec des gouvernements, des organisations de la société civile et des communautés de réfugiés pour fournir des conseils sur les risques encourus, améliorer les opérations de recherche, de sauvetage et de débarquement au niveau régional et aider ceux qui ont besoin d'une protection internationale. Par exemple, 6 000 personnes déplacées ont été identifiées au Burkina Faso et plus de 1 300 d'entre elles ont été dirigées vers des services de protection. Parallèlement, l'organisation a plaidé pour un renforcement des capacités de recherche et de sauvetage en mer Méditerranée, le long de la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest et en mer d'Andaman. Le HCR a recensé de bonnes pratiques en Indonésie, où des procédures opérationnelles ont été mises en place pour assurer la coordination du sauvetage en mer et du débarquement, comme le prévoit la loi régissant la prise en charge des nouveaux arrivants.

## D. Éducation

24. Les enfants et les jeunes déplacés et apatrides se heurtent à d'importants obstacles pour avoir accès à l'éducation, notamment l'absence de papiers d'identité, la mauvaise qualité du matériel pédagogique et les normes culturelles, qui entravent l'accès des filles à la scolarité. La pauvreté a contraint de nombreux jeunes en âge d'aller à l'école à chercher du travail. Pour ceux qui avaient terminé leurs études secondaires, l'accès à l'enseignement supérieur a été encore plus compliqué.

25. On estime que 48 % des enfants réfugiés ne sont toujours pas scolarisés dans le monde. Le nombre d'opérations du HCR qui établissent des rapports sur l'éducation a augmenté, plus de 40 fournissant des données et plus de 20 des renseignements sur les taux de réussite aux évaluations nationales. Le HCR a recueilli des informations sur les politiques et les lois relatives à l'accès des réfugiés à l'éducation dans plus de 90 pays, informations qui ont alimenté les initiatives de sensibilisation. Il a également lancé un projet sur le thème « Le défi de l'éducation connectée pour les réfugiés » à la réunion des hauts responsables et en a fait la promotion au Sommet RewirED, en décembre 2021, le but étant de susciter d'autres engagements et de nouer des partenariats pour mettre en place des initiatives numériques incluant véritablement les personnes déplacées.

<sup>8</sup> A/HRC/48/52.

26. L'inscription des enfants et des jeunes réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux dans les trois mois suivant leur arrivée, conformément au pacte mondial sur les réfugiés, a continué de poser des problèmes, surtout du fait de la poursuite des conflits et de l'instabilité dans les situations d'urgence. Au Soudan, un appui a été apporté sur place et à distance afin de favoriser l'inscription des réfugiés d'Éthiopie dans le système éducatif. Dans les pays où les situations de déplacement sont complexes et se prolongent, comme en Iraq, l'adoption de la politique d'intégration des réfugiés dans le système éducatif a permis à un plus grand nombre de réfugiés d'être scolarisés dans le système formel et a facilité la mise en place d'autres possibilités d'éducation.

27. Le groupe de travail chargé de l'accélération de l'accès à l'éducation du Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence a renforcé les partenariats stratégiques avec des organisations non gouvernementales, des États et des donateurs en vue de favoriser l'accès des apprenants plus âgés et des jeunes à l'éducation formelle et non formelle dans des conditions d'égalité. En collaboration avec Educate a Child, le HCR s'est employé à réduire au minimum les interruptions de scolarité, de soutenir le retour à l'école et de promouvoir la scolarisation des enfants déplacés dans 14 pays. Un appui ciblé a été fourni à des filles réfugiées et à des enfants réfugiés en situation de handicap, qui courent davantage de risques de décrochage scolaire en raison de pressions économiques et d'autres facteurs liés à la pandémie.

28. Avec le soutien du HCR, l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés (DAFI) a fourni à 8 300 jeunes réfugiés des bourses leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur, dans 55 pays en 2021, y compris dans des pays qui participaient à l'Initiative pour la première fois, comme le Kazakhstan et la Serbie. Toutefois, ces bourses ne représentaient qu'une fraction des besoins réels. Ce programme de bourses a servi de pierre angulaire à la feuille de route du HCR visant à atteindre un taux de scolarisation de 15 % chez les jeunes réfugiés d'ici à 2030. La campagne du HCR intitulée Aiming Higher, dont l'objectif est de permettre à 1 800 réfugiés supplémentaires dans le monde d'accéder à l'enseignement supérieur d'ici à 2023, a permis de recueillir plus de 7 millions de dollars pour de telles bourses.

## **E. Moyens de subsistance et inclusion économique**

29. L'enquête mondiale du HCR sur les moyens de subsistance et l'inclusion économique<sup>9</sup> a révélé qu'en 2021, 62 % des réfugiés vivaient dans des pays où l'accès à l'emploi formel était restreint, 59 % dans des pays qui limitaient l'accès des réfugiés à la création et à l'administration d'entreprises et 60 % dans des pays où les réfugiés avaient des droits limités à la terre pour y pratiquer l'agriculture. En outre, 56 % des réfugiés vivaient dans des pays où le document d'identité des réfugiés n'était pas une forme d'identification juridiquement valable pour ouvrir un compte bancaire.

30. En 2021, le HCR a consacré 140,6 millions de dollars à des activités de subsistance et d'inclusion économique, dont 13,6 millions de dollars pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 dans 30 pays, les sommes les plus importantes allant au Burkina Faso, au Cameroun et au Tchad. Entre autres interventions, l'organisation a apporté son soutien à la réduction de la pauvreté, selon l'approche graduée, ensemble séquencé de mesures d'assistance sociale et économique visant à renforcer l'autonomie économique. Plus de 11 000 personnes déplacées de force, dans plus de 75 pays, se sont inscrites sur la plateforme Coursera for Refugees, soit une augmentation de 27 % par rapport à 2020. Cette initiative a permis à des personnes déplacées de force d'accéder à des cours gratuits ouvrant droit à un certificat, qui sont dispensés par des universités et des établissements d'enseignement du monde entier.

<sup>9</sup> L'enquête visait à mieux appréhender le contexte global et les pratiques opérationnelles en vue de faire progresser l'inclusion économique et d'améliorer l'accès à des moyens de subsistance. Au total, 123 opérations du HCR, concernant 98 % de la population mondiale de réfugiés, ont été étudiées.

31. Malgré des perturbations dans les chaînes de valeur mondiales, des produits fabriqués par des réfugiés soutenus par le HCR, sous la marque MADE51, ont été distribués dans 23 pays. Cette initiative a permis à 3 100 réfugiés et artisans des pays d'accueil de toucher un revenu et 30 entreprises sociales partenaires ont continué de s'engager à collaborer avec des groupes d'artisans réfugiés. Une collaboration s'est instaurée avec des entreprises du secteur privé, des artisans réfugiés travaillant dans sept pays sur des commandes à grande échelle pour des marques mondiales. La Coalition pour la réduction de la pauvreté, qui comprend le HCR, le Partenariat pour l'inclusion économique de la Banque mondiale et 13 organisations non gouvernementales, a fourni un soutien à l'autonomie à 60 000 ménages de réfugiés et de communautés d'accueil.

32. Le HCR a fait réaliser des feuilles de route pour l'inclusion financière au Burkina Faso, en République démocratique du Congo et en Zambie, puis a organisé un atelier avec des organismes de réglementation et des prestataires de services financiers en vue de faire progresser l'accès des réfugiés et des personnes déplacées de force en République démocratique du Congo et en Zambie aux services financiers formels. En collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, le HCR a procédé à des évaluations des systèmes de marché inclusifs en Égypte et au Népal, ainsi qu'à Aruba et Curaçao, et a donné suite aux recommandations issues d'une évaluation précédente en Équateur. Ces évaluations visaient à mieux intégrer les personnes déplacées de force dans l'économie de leur pays d'accueil.

33. Afin de rendre les personnes déplacées plus autonomes, le HCR a soutenu des activités de renforcement des capacités, l'allocation de subventions de démarrage à de nouvelles entreprises et la reconstruction d'infrastructures en Colombie, aux Philippines et au Soudan du Sud.

## **F. Assistance en espèces**

34. La politique du HCR relative aux interventions en espèces pour la période 2022-2026 est axée sur l'augmentation de l'utilisation d'espèces dans les situations d'urgence, l'amélioration de la protection, le renforcement de la résilience, la promotion de l'inclusion et l'accès durable aux services locaux. L'organisation a investi dans la coordination efficace des interventions en espèces dans toutes les opérations et a versé près de 670 millions de dollars à 9,3 millions de personnes dans plus de 100 pays, dont l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d'), la République démocratique du Congo et le Yémen.

35. Quelque 6 millions de personnes ont bénéficié de paiements numériques, dans 48 pays. Vingt-cinq pour cent ont eu accès à des comptes bancaires ou à des comptes de téléphonie mobile en pleine propriété, ce qui constitue un pas en avant vers l'inclusion financière. Entre 2020 et 2021, 26 opérations nationales supplémentaires ont commencé à utiliser CashAssist, le système de gestion de trésorerie du HCR, qui permet une responsabilisation de bout en bout vis-à-vis des populations touchées et garantit l'efficacité des interventions.

36. À la suite d'un contrôle après distribution dans 44 pays, le HCR a constaté que l'assistance en espèces permettait de bien répondre aux besoins des personnes déplacées et améliorait leur bien-être général. Selon 95 % des personnes interrogées, cette assistance avait amélioré leurs conditions de vie et contribué à réduire leur stress. Les données recueillies à l'échelle mondiale ont révélé que les bénéficiaires utilisaient l'assistance en espèces sans restriction pour répondre à leurs besoins fondamentaux, notamment acheter de la nourriture (88 %) et des produits d'hygiène (40 %) et payer leur loyer (35 %).

37. Grâce à une technologie financière sécurisée, associée à des mesures strictes de protection des données, le HCR a fourni une assistance en espèces à des personnes déplacées par le conflit armé en Ukraine de manière sûre et rapide. En juin 2022, l'organisation se préparait à fournir une assistance financière à fins multiples à plus d'un million de personnes déplacées et de réfugiés d'Ukraine.

## G. Besoins particuliers

38. Le HCR a continué de s'appuyer sur l'engagement pris depuis longtemps d'intégrer les dimensions âge, genre et diversité dans ses politiques, programmes et activités de plaidoyer concernant toutes ses opérations. Il a privilégié les approches participatives, notamment en sollicitant l'avis des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides pour alimenter les plans et les interventions.

39. L'égalité des sexes est restée un engagement fondamental de l'organisation ; la participation des femmes aux structures de direction et de gestion s'est améliorée dans 25 des 48 (52 %) situations de réfugiés et de déplacements internes. L'amélioration a été particulièrement sensible dans 16 des 32 situations de déplacement en Afrique, où des femmes ont pris activement part à la prise de décisions au niveau local, aidant le HCR à répondre aux besoins de protection et à trouver des solutions au problème des déplacements de femmes et de filles. En outre, l'organisation a continué de faire participer des femmes à la conception des interventions économiques et des mesures liées aux moyens de subsistance.

40. La protection des enfants a posé des problèmes concrets, qui ont été exacerbés par la pandémie. Quarante-deux pour cent des 65 opérations du HCR ayant fourni des informations sur le thème de la protection se sont efforcées de renforcer les systèmes nationaux de protection des enfants et les procédures adaptées aux enfants, et 86 % se sont employées à établir des mécanismes de coordination, des partenariats et des programmes de protection des enfants. La même proportion, 86 %, a fourni des services de protection, le nombre d'évaluations de l'intérêt supérieur de l'enfant ayant augmenté de 16 % à l'échelon mondial, après une baisse de 18 % en 2020. Soixante-quatre pour cent des opérations ont entrepris de renforcer la résilience et l'acquisition de compétences pratiques chez les enfants, notamment par l'éducation, le sport ou l'art.

41. Des progrès ont également été accomplis à l'échelon régional. Comme suite à l'afflux de réfugiés en provenance d'Ukraine, le HCR et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont ouvert des centres d'assistance Point bleu en faveur des enfants et des familles dans plusieurs pays européens. Des spécialistes de la prise en charge, des experts en santé mentale et soutien psychosocial et des prestataires de services juridiques ont fourni des conseils et des services de protection pour aider les personnes face aux risques qu'elles couraient, notamment de violence liée au genre, de violence à l'égard des enfants, de détresse et de séparation d'avec la famille. Au Mali, au Niger, au Pérou et au Venezuela (République bolivarienne du), des réfugiés et des demandeurs d'asile ont été inclus dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance.

42. Afin que les survivants d'actes de violence liée au genre et les personnes exposées à de tels risques puissent avoir un accès sûr, approprié et rapide à des services vitaux de qualité, le HCR a élargi la fourniture de services mobiles et à distance, avec notamment l'accès permanent à des lignes d'assistance et la mise à jour des systèmes d'orientation. Les personnes ayant survécu à des actes de violence liée au genre ont bénéficié d'une prise en charge psychosociale, d'un accès à des soins de santé, à la sécurité et à des services juridiques, ainsi que de l'assistance en espèces. Des espaces sécurisés en Inde, au Soudan et dans l'ensemble des Amériques ont permis à des femmes et à des jeunes filles de retrouver confiance et de gagner en autonomie. De ce fait, davantage de survivantes ont sollicité de l'aide. L'appui fourni a permis de réduire les risques de violence, notamment liés au mariage d'enfants et à la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Si dans de nombreuses régions, la pandémie de COVID-19 a compliqué les choses, l'on a réussi à surmonter des obstacles en s'appuyant sur des réseaux communautaires élargis et en instaurant des services à distance. Dans le cadre de l'initiative « Safe from the Start » liée au programme de déploiement du HCR, des spécialistes de la violence fondée sur le genre ont soutenu des interventions d'urgence dans 11 opérations. Grâce à ces spécialistes, 74 200 personnes déplacées de force ont eu plus facilement accès à des services de prévention et d'intervention et 67 500 personnes déplacées de force à des services de santé liés à la violence fondée sur le genre. Le HCR a continué de tenir compte de l'atténuation des risques liés aux violences de genre dans divers secteurs techniques.

43. Le HCR a investi dans la protection et la recherche de solutions pour s'occuper de la situation des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes déplacées de force et apatrides. Il a élaboré du matériel de formation et des documents d'orientation, mis en place des espaces sûrs et des services inclusifs, soutenu des organisations de première ligne et formé du personnel et des partenaires. Comme suite à la table ronde qu'il avait organisée en 2021 sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, l'organisation a élargi la coalition des acteurs qui travaillent sur toutes ces questions.

44. Environ 13 millions de personnes handicapées ont été déplacées de force en 2021. Le HCR a continué de s'employer à se conformer aux indicateurs de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et a intégré la série de questions courtes du Groupe de Washington sur le handicap dans le système statistique d'identification et d'enregistrement de l'organisation et d'autres enquêtes démographiques. En 2021, des opérations ont fourni des services ciblés à environ 480 000 personnes handicapées, dont plus de 7 600 enfants. En Afghanistan, le groupe de protection dirigé par le HCR, dans ses quatre domaines de responsabilité, a soutenu quelque 144 000 personnes handicapées.

45. Le HCR a fourni des services ciblés à des personnes âgées, notamment un accès à l'éducation inclusive, à une assistance en espèces, à une protection, à des conseils, à une réadaptation et à des appareils fonctionnels pour qu'elles puissent être plus autonomes.

46. Avec la progression de la pandémie, de nouvelles mesures de confinement ont été prises, entravant l'accès aux services, mettant à mal les systèmes de soutien socioéconomique et exerçant une pression supplémentaire sur la santé mentale et le bien-être psychosocial des réfugiés et des apatrides. Nombre de pays qui accueillent des réfugiés ne disposent pas d'un système national solide de santé mentale et de soutien psychosocial, et les possibilités d'orientation y sont limitées. Le HCR a intégré la santé mentale dans son soutien aux programmes de santé publique et a formé des agents de santé à recenser et à traiter les problèmes de santé mentale. En 2021, plus de 1 680 membres du personnel de soins de santé primaires qui travaillent auprès de réfugiés dans 19 pays ont été formés à l'aide du Guide d'intervention mhGAP pour la prise en charge des troubles mentaux, neurologiques et liés à l'utilisation de substances psychoactives dans les structures de soins non spécialisées, publié par le programme d'action de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du HCR visant à combler les lacunes en santé mentale. Afin de garantir une prise en charge satisfaisante des personnes ayant des troubles mentaux complexes et graves, le HCR s'est fixé pour objectif de disposer d'au moins un(e) spécialiste de la santé mentale pour 25 000 réfugiés. En 2021, on comptait un professionnel de la santé mentale, généralement un(e) infirmier(ère) psychologue ou un(e) psychologue clinicien(ne), dans 49 des 59 camps étudiés comptant plus de 25 000 personnes.

## H. Action climatique

47. Tout au long de l'année, partout dans le monde, les populations ont subi les effets néfastes des changements climatiques, qui les ont rendues encore plus vulnérables et ont provoqué des déplacements. Plus de 80 % des réfugiés et des personnes déplacées sont originaires des pays les plus vulnérables face aux changements climatiques ; plus de 40 % des réfugiés et 70 % des personnes déplacées par un conflit continuent de vivre dans des pays très vulnérables face aux changements climatiques.

48. Le HCR a défini comment il allait agir face à l'urgence climatique dans un cadre stratégique pour l'action climatique, avec des objectifs relatifs aux opérations, aux lois et aux politiques, ainsi qu'à sa propre empreinte environnementale. Il a lancé sa première stratégie opérationnelle pour la résilience climatique et la durabilité environnementale, pour la période 2022-2025, et il entend mieux tenir compte des questions environnementales dans toutes ses interventions opérationnelles, de la préparation à la gestion de la chaîne d'approvisionnement en passant par la protection et la recherche de solutions aux déplacements et à l'apatridie.

49. En ce qui concerne les catastrophes et les changements climatiques, le HCR a aidé des gouvernements à élaborer des cadres juridiques et politiques pertinents, par exemple au Mozambique. Afin de renforcer ses capacités de prévision des risques liés à des causes

multiples, le HCR s'est associé à des établissements universitaires de premier plan pour mener un projet d'analyse prédictive interinstitutions à l'appui de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Le projet a permis d'améliorer la coordination et la préparation pour faire face à l'insécurité alimentaire, aux conflits et aux risques de déplacement.

50. Le HCR a mis en place divers projets pour accélérer la transition des combustibles fossiles vers les énergies renouvelables et réduire ainsi son empreinte carbone globale de 45 % d'ici à 2030. Afin de réduire son empreinte opérationnelle, il a veillé à ce qu'une stratégie environnementale soit au premier plan de ses interventions dans le domaine de l'hébergement. Le HCR et son partenaire local Jeel Albena ont répondu aux besoins d'hébergement de plus de 25 % de la population déplacée au Yémen, située à Hudaydah et Hajjah, au moyen d'une approche verte. Des matériaux locaux, tels que des nattes de roseaux, ont été utilisés pour réaménager des abris, qui ont ensuite été transformés en unités de logement à plus long terme. Cette solution a permis de soutenir les moyens de subsistance locaux et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en réduisant la dépendance à l'égard des réseaux d'approvisionnement internationaux.



## Chapitre IV

### Apatridie

51. En 2021, on a commémoré le soixantième anniversaire de l'adoption de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie, en 1961, dans le cadre de deux manifestations. Le HCR s'est félicité de l'adhésion de l'Islande et du Togo à la Convention relative au statut des apatrides et à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie. En mars 2022, les Philippines ont signé la Convention sur la réduction des cas d'apatridie. Sur les 279 engagements pris par les États au débat de haut niveau sur l'apatridie, organisé par le HCR à la soixante-dixième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire, au Forum mondial sur les réfugiés et à la réunion des hauts responsables, 81 avaient été entièrement ou partiellement honorés à la fin de 2021. Afin d'augmenter le degré de mise en œuvre et le nombre d'engagements, le HCR a organisé un bilan mondial et plusieurs bilans régionaux.

52. Afin de remédier à un certain nombre de lacunes, de mieux prévenir les cas d'apatridie et d'apporter des solutions aux apatrides, 13 pays ont réformé leurs lois, politiques et pratiques en matière de nationalité. Le Chili a instauré une mesure de sauvegarde pour accorder la nationalité à tous les enfants nés sur son territoire qui, autrement, seraient apatrides. Le Mexique a étendu le droit des parents de transmettre leur nationalité à leurs enfants nés à l'étranger. En Europe, le HCR a continué de préconiser des solutions pour s'occuper des apatrides identifiés et réduire les cas d'apatridie, et l'Arménie, la Macédoine du Nord, la Slovaquie et l'Ukraine ont réformé leurs lois sur la nationalité afin de faciliter la naturalisation des apatrides, offrant ainsi des moyens de réduire l'apatridie.

53. Le renforcement des politiques et pratiques d'enregistrement des naissances a contribué à prévenir l'apatridie. Au Kirghizistan, des procédures ont été établies pour que chaque enfant soit enregistré à la naissance, quel que soit les documents d'identité en possession des parents. En Argentine, des améliorations ont été apportées aux procédures d'enregistrement tardif des naissances. Comme suite aux efforts concertés de sensibilisation du HCR et de son partenaire juridique, les tribunaux de Bosnie-Herzégovine ont été autorisés à déterminer légalement le lieu et la date de naissance d'une personne, afin de permettre l'enregistrement des naissances. Le HCR et l'UNICEF ont publié une note d'information sur la discrimination à l'égard des femmes en matière d'enregistrement des naissances, afin de soutenir les efforts de sensibilisation et l'action des États<sup>10</sup>.

54. Afin de renforcer l'identification et la protection des apatrides, l'Albanie, le Chili, la Colombie et le Turkménistan ont adopté des lois établissant des procédures de détermination de l'apatridie. La Géorgie a réduit les frais de demande liés à de telles procédures, et le Brésil a lancé un nouveau système, afin d'accélérer le traitement des demandes, de renforcer la protection et de faciliter la naturalisation. En Côte d'Ivoire, pays qui accueille l'une des plus grandes populations d'apatrides connues au monde, des efforts et des ressources considérables ont été engagés afin d'évaluer les cas individuels, de protéger les personnes concernées et de réduire les cas d'apatridie. Une décision de justice y a été rendue, précisant que les personnes nées de parents inconnus, et trouvées enfants sur le territoire ivoirien, peuvent obtenir la nationalité ivoirienne, même à l'âge adulte. La Géorgie, la Namibie et la Somalie ont adopté des plans d'action nationaux pour mettre fin à l'apatridie, et la Ligue des États arabes a poursuivi ses travaux de rédaction d'un plan d'action relatif à l'appartenance et à l'identité juridique<sup>11</sup>.

<sup>10</sup> HCR, « La discrimination à l'égard des femmes en matière d'enregistrement des naissances », note d'information, 6 juillet 2021, disponible à l'adresse : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=6135c51e4>.

<sup>11</sup> Ligue des États arabes, « Final recommendations towards an action plan on belonging and legal identity », 25 mai 2021, disponible à l'adresse : <https://www.unhcr.org/eg/wp-content/uploads/sites/36/2021/06/Final-Recommendations-Towards-PoA-on-Belonging-25052021.pdf>.

## Chapitre V Solutions durables

### A. Rapatriements et retours volontaires

55. Par rapport aux besoins globaux de solutions durables, le taux de retour est resté faible, car les conflits et l'insécurité ont perduré dans nombre de pays d'origine. Plusieurs facteurs continuent d'affecter la durabilité des retours, notamment la disponibilité des services ou l'accès limité aux services, les infrastructures endommagées ou détruites, les difficultés à récupérer les logements, les terres et les biens, la fragilité des processus de paix et l'incapacité à s'attaquer aux causes profondes des déplacements.

56. À la fin de 2021, quelque 429 000 réfugiés étaient rentrés dans leur pays d'origine, principalement en Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs. Près des deux tiers d'entre eux (270 200) sont retournés au Soudan du Sud, alors même que la situation humanitaire catastrophique y avait provoqué de nouveaux déplacements forcés. Les réfugiés sud-soudanais sont revenus principalement d'Ouganda (180 400), du Soudan (44 200) et d'Éthiopie (28 200). Il a été difficile de vérifier le nombre de retours au Soudan du Sud, étant donné que les personnes ont tendance à s'organiser elles-mêmes et que l'accès aux zones de retour est souvent entravé.

57. Plus de 65 000 retours au Burundi avaient été enregistrés à la fin de 2021, ainsi que quelque 12 000 autres entre janvier et juin 2022. Le HCR a également facilité le retour au Rwanda de plus de 1 700 réfugiés. Plus de 300 personnes ont été aidées à rentrer en Somalie, et 2 300 autres, qui étaient rentrées par leurs propres moyens, ont reçu un soutien à leur arrivée, notamment dans le cadre d'une stratégie de création d'emplois.

58. En Afrique de l'Ouest et du Centre, le HCR a facilité le rapatriement de plus de 33 000 réfugiés en 2021, dont 22 000 en Côte d'Ivoire et 5 600 en République centrafricaine. Entre 2011, date du début des rapatriements volontaires, et juin 2022, plus de 311 000 réfugiés sont retournés en Côte d'Ivoire, soit 96 % du nombre de personnes qui avaient fui. Une feuille de route régionale actualisée favorisant le rapatriement volontaire et la réintégration en Côte d'Ivoire, ainsi que l'intégration socioéconomique et le séjour permanent des Ivoiriens restés dans les pays d'accueil, a été adoptée. L'application par le Libéria de la clause de cessation à l'égard des réfugiés de Côte d'Ivoire est entrée en vigueur le 30 juin 2022, marquant la fin d'une ère de déplacement pour des centaines de milliers de réfugiés ivoiriens.

59. Dans le cadre d'un accord tripartite avec le Cameroun et le Nigéria, près de 4 000 réfugiés sont rentrés au Nigéria. Le HCR a mené des projets dans des zones de retour pour promouvoir les droits au logement, à la terre et à la propriété et pour faciliter l'accès à des moyens de subsistance, avec le soutien des acteurs du développement.

60. Au Moyen-Orient, quelque 36 500 réfugiés sont retournés en République arabe syrienne. Bien que le HCR ne considère pas que la situation soit propice à l'organisation de retours à grande échelle, il a travaillé avec le Gouvernement et ses partenaires pour éliminer les obstacles au retour volontaire.

### B. Intégration et autres solutions locales

61. En 2021, on estimait que 56 700 réfugiés de 160 pays d'origine avaient été naturalisés dans 23 pays d'accueil, soit une augmentation de deux tiers par rapport à l'année précédente, ce qui marque un retour aux niveaux antérieurs à la pandémie. Globalement, les Pays-Bas (45 700), le Canada (6 300) et la France (3 700) ont signalé le plus grand nombre de naturalisations de réfugiés en 2021. Ces chiffres incluent 1 700 personnes qui ne sont désormais plus apatrides.

62. Avec le soutien du HCR, plusieurs gouvernements ont poursuivi leur action en matière d'intégration et d'autres solutions locales pour les réfugiés, en s'appuyant sur la dynamique générée par le pacte mondial sur les réfugiés et les engagements pris au Forum mondial sur

les réfugiés. Dans de nombreux cas, l'organisation a fourni une assistance pour la délivrance de cartes d'identité nationales, facilitant ainsi l'accès aux services publics, et a poursuivi des stratégies hors des camps qui ont favorisé la cohésion sociale.

63. Au Libéria, le Gouvernement a mis en œuvre une stratégie d'intégration locale pour les réfugiés ivoiriens. Des conditions ont été créées pour garantir l'égalité d'accès aux services et l'accès à des cartes d'identité nationales et à des permis de travail et de séjour, facilitant ainsi l'intégration socioéconomique des réfugiés. Les activités de plaidoyer et d'assistance du HCR, tant auprès des gouvernements que des réfugiés, ont abouti à la délivrance de permis de séjour à des réfugiés en Albanie et en Macédoine du Nord. En Guinée-Bissau, le HCR a aidé le Gouvernement à achever la campagne de naturalisation de quelque 6 200 réfugiés.

64. En 2021, le HCR et le Conseil international des agences bénévoles ont publié un document de sensibilisation<sup>12</sup> en vue de passer en revue les différentes options locales disponibles. Le HCR a soutenu l'élaboration par les gouvernements de stratégies globales, telles que l'initiative de recherche de solutions pour le Soudan et le Soudan du Sud<sup>13</sup>, qui tiennent compte de l'intégration et d'autres stratégies locales. En Albanie, le HCR a contribué à une stratégie globale et à un plan d'action pluriannuel pour l'inclusion et l'intégration des réfugiés. Au Kenya, la feuille de route conjointe élaborée par le HCR à la demande du Gouvernement comprend un cadre de discussion sur les possibilités locales à la disposition des réfugiés.

### C. Réinstallation et voies complémentaires

65. Si le nombre de réfugiés réinstallés (57 500 selon les statistiques gouvernementales) a augmenté de 67 % en 2021 par rapport à l'année précédente, il est resté nettement inférieur aux niveaux antérieurs à la pandémie. En 2021, les réinstallations n'ont concerné que 4 % des 1,4 million de personnes que le HCR estimait avoir besoin d'être réinstallées. Au cours de la période considérée, 86 % des réfugiés dont les dossiers de réinstallation ont été soumis par le HCR aux États étaient des survivants de la torture et de la violence, des personnes ayant besoin d'une protection juridique et physique et/ou des femmes et des filles particulièrement vulnérables. Les femmes et les filles représentaient 50 % des demandes, et les enfants 52 %.

66. Dix-neuf pour cent des demandes présentaient un caractère d'urgence du fait de besoins de protection particuliers. La plupart des réfugiés étaient originaires de la République arabe syrienne, de la République démocratique du Congo, de la Somalie et du Soudan. Le plus grand nombre de départs organisés à des fins de réinstallation avec le soutien du HCR ont eu lieu en Égypte, en Jordanie, au Liban, au Rwanda et en Türkiye. En outre, plus de 700 personnes ont été évacuées de Libye grâce aux mécanismes de transit d'urgence vers l'Italie, le Niger et le Rwanda, en 2021.

67. Alors que des obstacles perdurent dans les pays tiers pour ce qui est des opportunités de travail et d'éducation, les programmes liés aux voies complémentaires d'admission ont continué de se développer dans le monde. De nouveaux pays, dont la Belgique, les États-Unis, la France, l'Irlande, le Mexique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont mis en place des projets de mobilité professionnelle et de parcours éducatifs pour les réfugiés.

<sup>12</sup> HCR et Conseil international des agences bénévoles, « Local solutions for refugees : key considerations », disponible à l'adresse : [https://globalcompactrefugees.org/sites/default/files/2022-01/Local\\_solutions\\_for\\_refugees\\_-\\_key\\_considerations.pdf](https://globalcompactrefugees.org/sites/default/files/2022-01/Local_solutions_for_refugees_-_key_considerations.pdf).

<sup>13</sup> Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud, Autorité intergouvernementale pour le développement et HCR, « Déclaration conjointe de l'IGAD, du HCR et des gouvernements du Soudan du Sud et du Soudan sur l'initiative de recherche de solutions pour 7 millions de personnes déracinées », 5 octobre 2021, disponible à l'adresse : <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2021/10/615d444da/declaration-conjointe-ligad-hcr-gouvernements-soudan-sud-soudan-linitiative.html>.

68. Dans le cadre de l'initiative relative à la réinstallation durable et aux voies complémentaires, le HCR et l'OIM ont mis en œuvre des activités de renforcement des capacités et soutenu des initiatives visant à créer de bonnes conditions en mobilisant les communautés pour guider l'accueil et l'intégration des réfugiés. En collaboration avec l'Institut des politiques migratoires, le HCR a contribué à tirer les conclusions d'une étude mondiale sur la réinstallation des réfugiés et les voies complémentaires d'admission, y compris les domaines dans lesquels les programmes pourraient être renforcés<sup>14</sup>. Le HCR a publié un manuel d'intégration pour les réfugiés réinstallés, texte de référence essentiel pour l'intégration des réfugiés réinstallés, qui comprend des listes de contrôle, des conseils et des bonnes pratiques.

---

<sup>14</sup> Susan Fratzke et autres, « Refugee resettlement and complementary pathways : opportunities for growth », Institut des politiques migratoires, disponible à l'adresse : <https://www.migrationpolicy.org/research/refugee-resettlement-complementary-pathways>.

## Chapitre VI Partenariats

### A. Partenaires de développement et institutions financières

69. Conformément aux orientations stratégiques du Haut-Commissaire, au pacte mondial sur les réfugiés et à la réforme du système de développement des Nations Unies, le HCR s'est employé à diversifier ses partenariats et à renforcer sa collaboration dans le cadre du lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix. L'organisation a dirigé, en tout ou en partie, un certain nombre d'initiatives qui ont contribué à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment des coalitions thématiques qui ont aidé à élaborer des données et des analyses ainsi que des programmes de renforcement des capacités à l'intention des acteurs locaux et gouvernementaux. Elle a fourni un appui au système des coordonnateurs résidents avec un financement de 2,5 millions de dollars, au titre de l'accord de partage des coûts des Nations Unies.

70. En collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat et le Bureau de la coordination des activités de développement, le HCR a publié un rapport montrant les progrès réalisés par les 15 entités des Nations Unies qui avaient souscrit des engagements au titre du pacte mondial sur les réfugiés concernant l'inclusion des réfugiés dans les plans de développement et les systèmes nationaux. Les entités participantes sont convenues de 10 actions visant à accélérer la réalisation des engagements communs avant le prochain Forum mondial sur les réfugiés, en 2023. On a continué à assurer le lien entre l'aide humanitaire, les activités de résilience et les approches de développement dans le cadre des plans régionaux d'intervention auprès des réfugiés.

71. Au quatrième trimestre de 2021, le HCR a adhéré à la recommandation du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) concernant le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, qui visait à renforcer la cohérence entre ces domaines. En participant aux travaux du groupe du Comité permanent interorganisations chargé du suivi des résultats sur la collaboration entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, le HCR et l'OMS ont facilité la publication de lignes directrices sur les résultats collectifs, document évolutif visant à permettre une compréhension commune des analyses, des stratégies de financement et des stratégies financières, et à garantir l'efficacité de la coordination des initiatives. Le HCR a également aidé à recenser les bonnes pratiques dans ces domaines et a contribué à la conception de la Nexus Academy du Comité permanent interorganisations en vue de soutenir le personnel et de faciliter la collaboration dans le système des Nations Unies. En outre, il a conclu un partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, l'état de droit et la gouvernance locale et les initiatives de consolidation de la paix.

72. Le HCR a poursuivi son partenariat avec des institutions financières internationales en coopérant étroitement à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes, à la gestion des connaissances, des données et des analyses, et à la valorisation des ressources humaines. Il a renforcé son partenariat stratégique avec le Fonds monétaire international (FMI), notamment à la faveur de consultations sur la stratégie du Fonds relative aux États fragiles et touchés par des conflits et d'un dialogue sur l'action à mener en Jordanie, au Liban et en République démocratique du Congo.

73. Le HCR a collaboré avec la Banque mondiale en fournissant des évaluations systématiques sur la protection des réfugiés et les cadres politiques afin de soutenir le dialogue sur les mesures à prendre, la conception et la mise en œuvre des projets. Cette collaboration a permis d'obtenir un financement supplémentaire pour le développement à destination de 21 pays accueillant des réfugiés. Entre mi-2017 et mi-2022, quelque 3,2 milliards de dollars ont été alloués à 60 projets dans 16 pays à faible revenu par l'intermédiaire du guichet de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale pour les communautés d'accueil et les réfugiés. Depuis 2016, grâce à sa collaboration avec la Banque mondiale dans le cadre du Mécanisme mondial de financement concessionnel, le HCR a accordé jusqu'à 800 millions de dollars de subventions pour soutenir

25 projets, ce qui porte à 6,3 milliards de dollars le montant des fonds disponibles dans cinq pays à revenu intermédiaire accueillant des réfugiés.

74. Le HCR a renforcé sa collaboration avec les banques multilatérales de développement régionales, telles que la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement. Il a conclu un mémorandum d'accord avec la Banque interaméricaine de développement afin d'examiner les défis et les opportunités de développement générés par l'augmentation des déplacements forcés en Amérique latine et dans les Caraïbes. En conséquence, la Banque a approuvé un montant de 300 millions de dollars pour soutenir les réformes politiques en faveur de l'inclusion socioéconomique des Vénézuéliens.

## **B. Collaboration interinstitutions et partenariats à l'échelle des Nations Unies**

75. Le HCR a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun », s'agissant en particulier des questions relatives à l'apatridie et aux politiques de l'Organisation des Nations Unies sur l'âge, le genre et la diversité. Il a également travaillé avec des entités des Nations Unies pour tirer parti des synergies et des compétences spécialisées. La collaboration avec l'UNICEF dans le cadre du plan d'action conjointe a permis de toucher quelque 10 millions de réfugiés et membres des communautés d'accueil grâce à la fourniture de services dans les domaines de l'éducation, de la protection de l'enfance, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Le principal objectif était de favoriser l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux et d'assurer une coordination plus prévisible dès le début d'une situation d'urgence. Le programme conjoint d'excellence et centre de ciblage du HCR et du Programme alimentaire mondial (PAM) a permis de hiérarchiser l'aide apportée aux réfugiés pour répondre à leurs besoins alimentaires et de base. Le HCR et l'OIM ont conclu un accord-cadre afin de renforcer leur collaboration pour s'occuper des cas liés à des mouvements mixtes, trouver des solutions durables à la situation des personnes déplacées et partager les données utiles afin de mener une action aussi efficace que possible.

76. Le HCR a collaboré avec l'Union internationale des télécommunications pour améliorer la connectivité des personnes déplacées et des communautés d'accueil et aider les groupes ayant des besoins particuliers, dont les personnes handicapées. Il a élaboré un plan d'action régional conjoint avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui prévoit des activités visant à faire progresser l'égalité des sexes au Bangladesh, en Malaisie et au Pakistan.

77. Le HCR, l'OMS et l'Alliance Gavi ont promu l'équité en matière de vaccination, fourni des vaccins aux populations déplacées et aux communautés d'accueil et soutenu les systèmes de santé locaux. Le HCR a également facilité l'accès à la vaccination pour son personnel et ses partenaires sur le terrain, leur permettant ainsi de rester sur le terrain et de s'acquitter de leur mission, et a renforcé les installations médicales et la fourniture d'un soutien psychosocial.

78. Dans le cadre du Comité permanent interorganisations, le HCR a dirigé les travaux sur la responsabilité et l'inclusion et a pris l'initiative de fournir des conseils sur la localisation avec les coalitions d'organisations non gouvernementales en Somalie. Parmi les résultats obtenus, on peut citer l'augmentation du nombre de membres des organisations non gouvernementales locales et nationales et la création d'un référentiel en matière de localisation<sup>15</sup> et d'une plateforme présentant des conseils et des bonnes pratiques en matière de responsabilité et d'inclusion.

<sup>15</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, Comité permanent interorganisations, « Groupe chargé du suivi des résultats 1 : sous-groupe sur le référentiel en ligne de localisation » (<https://reliefweb.int/topics/iasc-result-group-1-sub-group-localization-online-repository>).

## C. Organisations non gouvernementales

79. Dans le prolongement des consultations régionales conduites en 2021, les consultations mondiales avec les organisations non gouvernementales qui se sont tenues en juin 2022 ont porté sur la localisation, la collaboration à l'échelon local et l'action climatique. Des consultations régulières avec des organisations non gouvernementales ont été organisées conjointement avec le Conseil international des agences bénévoles sur des sujets tels que la vaccination contre la COVID-19, la protection, l'action juridique et la coordination. Au cours des premiers mois de la riposte au conflit armé en Ukraine, des séances thématiques hebdomadaires ont été organisées afin d'informer les organisations non gouvernementales.

80. En 2021, le HCR a alloué environ 1,2 milliard de dollars à 911 organisations non gouvernementales nationales et internationales. Plus de 60 % de ses partenaires d'exécution étaient des intervenants nationaux et locaux, y compris des gouvernements locaux, et, pour la troisième année consécutive, l'organisation a transféré 25 % de ses dépenses de programme à des partenaires locaux et nationaux, comme il s'était engagé à le faire dans le cadre du « Grand Bargain »<sup>16</sup>. Le HCR a piloté un nouvel accord de subvention avec des organisations dirigées par des personnes déplacées de force dans huit opérations, en veillant à ce que les personnes déplacées et les communautés d'accueil deviennent des partenaires égaux et actifs. Le HCR a récompensé sept organisations dirigées par des réfugiés en 2021 et sept organisations dirigées par des femmes en 2022 pour les solutions novatrices auxquelles elles étaient parvenues comme suite à des déplacements. Il est ressorti d'une enquête indépendante menée auprès de plus de 700 membres du personnel d'entités partenaires et de 84 opérations du HCR que 92 % des répondants d'organisations non gouvernementales et 90 % des répondants du HCR jugeaient bonne ou excellente la relation entre le HCR et ses partenaires.

## D. Secteur privé

81. Avec ses partenaires nationaux, en 2021, le HCR a collecté 625,3 millions de dollars (377,2 millions de dollars auprès de donateurs et 248,1 millions de dollars auprès d'entreprises, de fondations et de philanthropes), dont plus de 281 millions de dollars de fonds non affectés, soit une croissance de 16 % en glissement annuel, dépassant de loin l'objectif de collecte de fonds de 510 millions de dollars pour 2021 et représentant 13 % du financement global. Des contributions d'urgence généreuses et opportunes de donateurs privés, dont plus de 90 millions de dollars de particuliers et quelque 177 millions de dollars de partenaires du secteur privé, ont aidé le HCR à réagir aux crises nouvelles et à faire face aux crises en cours dans le monde.

## E. Parlements, autorités locales et réseaux de villes

82. En août 2021, le HCR et l'Union interparlementaire ont signé un mémorandum d'accord qui visait à renforcer la collaboration en matière de mobilisation parlementaire et de renforcement des capacités et à soutenir les initiatives, les interventions globales et la diffusion d'informations et de bonnes pratiques relatives aux situations des réfugiés et des apatrides.

83. Étant donné que plus de 60 % des réfugiés dans le monde et plus de la moitié des personnes déplacées vivent dans des villes, les autorités locales sont des acteurs de première ligne pour ce qui est de la protection et de la prise en charge des populations déplacées. Le HCR a publié une brochure sur la mobilisation des municipalités, élaborée conjointement avec le Groupe chargé de la politique migratoire. En mai 2022, 36 villes se sont engagées à soutenir les réfugiés et les migrants au moyen d'un appel à l'action locale, lancé par le mécanisme des maires du Forum mondial sur la migration et le développement, en partenariat

<sup>16</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Comité permanent interorganisations, « UNHCR engagement in the grand bargain : progress made over the past 5 years », 22 mars 2022, disponible à l'adresse : <https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain-official-website/unhcr-engagement-grand-bargain-progress-made-over-past-5-years>.

avec le HCR, à l'occasion du premier Forum d'examen des migrations internationales. Le Forum a permis aux villes de montrer leur détermination à mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le pacte mondial sur les réfugiés et de rendre compte de leur contribution et de leur expérience en la matière.

## **F. Société civile**

84. Grâce à sa collaboration avec la coalition Religions for peace, le HCR a travaillé plus étroitement avec le Conseil multireligieux des dirigeants, créé en 2021 afin d'aider les dirigeants religieux, toutes régions et confessions confondues, à traiter les causes profondes des déplacements forcés au moyen d'initiatives globales de sensibilisation, de réconciliation, de consolidation de la paix et de cohésion sociale. À la suite de la troisième table ronde de haut niveau qui s'est tenue le 9 mai 2022, les membres du Conseil ont pris des engagements à titre individuel en vue de promouvoir la paix et d'apporter un soutien aux personnes déplacées de force, notamment en participant à des activités de sensibilisation et en favorisant un meilleur accès à l'éducation, au logement et aux services de santé mentale. Ils se sont également engagés à lutter contre l'apatridie et à l'éradiquer en soutenant la campagne « I belong » visant à mettre fin à l'apatridie (#IBelong).

85. Afin de toucher de nouveaux publics et catégories de la société civile, le HCR a tiré parti du pouvoir du sport pour démontrer la résilience des réfugiés et combattre les stéréotypes négatifs. Grâce au partenariat avec le Comité international olympique et la Fondation olympique pour les réfugiés, des réfugiés ont pu avoir accès au sport, aux niveaux amateur et professionnel, et on a pu obtenir une large couverture médiatique dans la presse et les médias sociaux. Un nouvel accord de coopération a été signé avec l'Union des associations européennes de football pour faciliter la diffusion de messages sur les questions relatives aux réfugiés auprès d'un large public pendant les championnats européens de football. Des partenariats ont également été noués avec Cricket Without Boundaries, la Fédération internationale des échecs et l'Entraide universitaire mondiale du Canada. Un petit nombre d'athlètes réfugiés ont été réinstallés dans le cadre d'une nouvelle voie complémentaire d'admission axée sur le sport.



## Chapitre VII

### Réforme, responsabilité et contrôle

#### A. Transformation

86. Dans le cadre du Programme de transformation institutionnelle, l'on a poursuivi la mise en œuvre de six projets connexes, qui visaient à améliorer et à moderniser les systèmes liés à la gestion des programmes, au financement des partenaires, à l'approvisionnement, aux ressources humaines, y compris la plateforme Workday, et à la gestion des relations extérieures, grâce à des technologies basées sur le cloud afin d'optimiser et de simplifier les processus clés. Au cours de la période considérée, dans son optique de simplification, le HCR a retiré et réduit de 25 % ses politiques et orientations officielles.

87. Le nouveau système de gestion axé sur les résultats, COMPASS, a permis aux opérations d'élaborer des stratégies et des plans pluriannuels. En janvier 2022, 24 opérations mettaient en œuvre des stratégies et des plans pluriannuels, l'objectif étant d'opérer un changement global d'ici à 2024 et de mieux s'aligner sur les plans des Nations Unies et des partenaires de développement.

88. Le HCR s'est également employé à réaliser des investissements stratégiques dans le domaine de la transformation des données et de la transformation numérique. La stratégie de transformation des données pour la période 2020-2025 vise à améliorer l'accès aux données et leur utilisation pour la prise de décisions.

89. La stratégie numérique lancée au cours de la période considérée, qui a été alignée sur le plan d'action du Secrétaire général pour la coopération numérique, vise à renforcer les connaissances et les capacités numériques dans l'ensemble de l'organisation, ainsi qu'à élargir l'accès des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides au numérique afin qu'ils soient mieux à même d'obtenir une protection, à promouvoir l'inclusion et à trouver des solutions au déplacement et à l'apatridie.

#### B. Responsabilité et contrôle

90. Les observations formulées par les responsables et les organes de contrôle indépendants ont conduit le HCR à entreprendre une révision du cadre des rôles, responsabilités et pouvoirs initialement publié en octobre 2019. Cette révision s'est appuyée sur le modèle actualisé des trois lignes de défense sur le contrôle et la gestion des risques et a bénéficié d'une approche normalisée pour tenir compte de chaque fonction dans la structure de l'organisation.

91. Afin de régler plus efficacement les problèmes qui peuvent se poser sur le lieu de travail, le HCR a établi un bureau d'assistance, coordonné par le Bureau d'éthique, qui fournit des conseils aux collègues, les aiguille vers les services compétents et assure un suivi des dossiers. À cela vient s'ajouter un projet en cours visant à renforcer la collecte, l'analyse et l'utilisation des données relatives aux problèmes rencontrés sur le lieu de travail, dans le but de permettre une gestion davantage axée sur les données.

92. Le HCR a donné aux opérations sur le terrain les moyens de mieux recenser et traiter les cas d'inconduite sexuelle, et de mener une action préventive en la matière. Parmi les efforts déployés, on peut citer l'élaboration de nouveaux matériels d'apprentissage multilingues destinés au personnel du HCR et aux organisations partenaires, ainsi que la mise à disposition d'une plateforme pour faciliter les échanges entre pairs. Parallèlement, la politique relative à l'approche centrée sur la victime pour la réponse aux inconduites sexuelles a été rendue opérationnelle et intégrée dans les procédures et processus pertinents.

93. Le HCR a poursuivi ses efforts visant à renforcer davantage la gestion des risques au sein de l'organisation par la mise en œuvre d'une stratégie quinquennale de gestion des risques, l'objectif étant d'atteindre un niveau avancé de maturité des risques d'ici à la fin de 2025. Conformément à cet objectif, les risques et les opportunités ont été évalués à l'aune des résultats escomptés, et les liens ont été précisés entre les risques et les résultats. Les

évaluations régulières des risques ont été complétées par des analyses de risques, selon qu'il convenait, notamment dans le cadre du Programme de transformation institutionnelle. On compte 145 registres de risques en place, dont 7 régionaux, 113 sur le terrain et 25 au siège. L'examen des risques réalisé en 2022 a permis d'obtenir un taux de conformité de 100 % et de recenser 1 794 risques et opportunités.

94. Avec l'allègement des restrictions de voyage liées à la pandémie, les organes de contrôle indépendants ont repris leurs visites des opérations. Le Bureau de l'Inspecteur général a coordonné ces visites afin de garantir l'efficacité et l'efficience du système de contrôle indépendant. Parmi d'autres initiatives à signaler, on a développé les plateformes informatiques pour assurer le suivi consolidé des plans de travail et des recommandations en matière de contrôle et on a entrepris, en partenariat avec le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat, de moderniser le rôle de cet organe en tant qu'auditeur interne du HCR.

95. Le Bureau de l'Inspecteur général a continué d'assurer avec rigueur et professionnalisme ses fonctions d'enquête, en aidant le HCR à réagir avec fermeté aux problèmes d'intégrité et aux plaintes pour mauvaise conduite. Le Bureau de l'Inspecteur général a également soutenu des initiatives pour aider les organes de contrôle et de gestion indépendants, notamment le bureau d'assistance mentionné plus haut, à s'occuper avec plus d'efficacité des problèmes qui se posent sur le lieu de travail.

---

## **Chapitre VIII**

### **Contributions au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

96. Le budget définitif du HCR en 2021 s'est établi à 9,248 milliards de dollars, dont quatre budgets supplémentaires pour répondre à des besoins urgents liés à la pandémie de COVID-19 et à la situation en Afghanistan, en Éthiopie et au Venezuela (République bolivarienne du).

97. Le HCR a recueilli 4,680 milliards de dollars de contributions en 2021, y compris la contribution de 43,2 millions de dollars au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le montant total des fonds disponibles a atteint 5,153 milliards de dollars, ce qui laisse un déficit de financement de 44 %. Les dépenses se sont élevées à 4,918 milliards de dollars, soit une augmentation de 1,7 % par rapport à 2020<sup>17</sup>.

98. En 2021, on a constaté un renversement de tendance bienvenu en ce qui concerne la baisse des contributions flexibles des donateurs, avec un total de 36 % de financement flexible, dont 15 % non affecté. Le HCR a ainsi pu bénéficier d'une flexibilité cruciale pour déterminer la meilleure façon de protéger et d'aider ceux qui, dans des situations préoccupantes, en ont le plus besoin ou courent le plus grand risque. Le financement pluriannuel dont dispose l'organisation s'est élevé à 575,1 millions de dollars.

---

<sup>17</sup> De plus amples informations sur le budget et les dépenses pour 2021 sont disponibles sur la page Web du HCR consacrée à ce sujet (<https://reporting.unhcr.org/financial?year=2021>).

## Chapitre IX

### Conclusions

99. Au cours d'une année marquée par des conflits, la violence, la persécution et la discrimination, auxquels se sont ajoutées la crise climatique et l'insécurité alimentaire, des millions de personnes ont à nouveau été contraintes de fuir leur foyer. Le seuil tragique des 100 millions de réfugiés et personnes déplacées dans le monde a été franchi, ce qui doit servir de signal d'alarme pour mener une action plus forte en vue de promouvoir la paix et de s'attaquer à toutes les causes de déplacement forcé.

100. Avec près d'un quart des effectifs du HCR qui travaillent dans des lieux où le niveau de menace est jugé important ou élevé, le personnel de l'organisation et de ses partenaires fait face à des difficultés et à des risques lorsqu'il s'emploie à venir en aide aux personnes dans le besoin. Bien que de graves problèmes de sécurité aient été enregistrés dans un certain nombre de pays, y compris des problèmes touchant directement les travailleurs humanitaires, ceux-ci ont réussi, dans une large mesure, à rester sur le terrain et à fournir une protection et d'autres services vitaux aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux apatrides ainsi qu'à ceux qui les accueillent, partout dans le monde.

101. Pour s'acquitter de la tâche de plus en plus importante et complexe consistant à protéger la vie et préserver les perspectives d'avenir des personnes contraintes de fuir, le HCR continuera de mettre en place un vaste réseau de soutien avec ses partenaires aux niveaux régional et mondial. Les engagements souscrits dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés ont été honorés tout au long de la période considérée, ce qui confirme la volonté de la communauté internationale de privilégier le partage des charges et des responsabilités. Fort de cette manifestation de solidarité, le HCR est déterminé à obtenir des résultats bénéfiques, collectifs et durables, pour les personnes déplacées de force et les apatrides, ainsi que pour les États et les communautés qui les accueillent.

---